



# La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes

MISSION INTERMINISTÉRIELLE POUR LA PROTECTION DES  
FEMMES CONTRE LES VIOLENCES ET LA LUTTE CONTRE LA  
TRAITE DES ÊTRES HUMAINS.

OBSERVATOIRE NATIONAL DES VIOLENCES FAITES AUX  
FEMMES.

[stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

N°1 - Novembre 2013

« Violences sexuelles et violences conjugales : combien de victimes ? »

*La lutte contre les violences faites aux femmes doit reposer sur une connaissance partagée de ce phénomène et sur une évaluation des réponses qui y sont apportées. Il faut rendre davantage visible l'ampleur des violences, leurs mécanismes et le parcours des victimes pour dégager des pistes d'action utiles à la construction d'une politique publique efficace. Objectiver les violences faites aux femmes est également une étape nécessaire pour faire reculer la tolérance de la société à leur égard.*

*C'est dans cette optique que la Mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), créée le 3 janvier 2013, s'est vue confier une fonction d'observatoire national des violences faites aux femmes. A ce titre, elle est chargée de rassembler, d'analyser et de diffuser les informations et données relatives à ce sujet.*

*La lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes entend apporter, périodiquement, un éclairage sur certains aspects de ces violences. Les données présentées sont issues des travaux de la MIPROF et de ses partenaires dans leur ambition d'objectiver les violences faites aux femmes et de permettre à tous les acteurs et actrices qui luttent contre elles de disposer de chiffres fiables et partagés.*

*Ce premier numéro présente les principaux chiffres dont nous disposons sur le nombre de victimes de violences sexuelles et de violences conjugales. Ces chiffres sont principalement issus d'enquêtes de victimation en population générale, c'est-à-dire qu'ils ont été obtenus en interrogeant un échantillon représentatif de la population sur les violences subies, puis, en extrapolant les résultats à l'ensemble de la population. Les statisticiens et chercheurs/ses veillent à ce que les questionnaires reposent sur des définitions précises et partagées, en lien avec le code pénal, et s'attachent à construire des protocoles d'enquêtes adaptés, permettant de libérer, au maximum, la parole de l'enquêté-e. Ces enquêtes sont le seul outil pour approcher la réalité de l'ampleur de ces violences.*

**SOMMAIRE :** 1- Les violences physiques et sexuelles subies par les femmes au sein du couple. 2- Chiffres annuels des viols et tentatives de viols subis par les femmes. 3- Les démarches entreprises par les femmes victimes de violences physiques et sexuelles. 4- Les morts violentes au sein du couple en 2012. **DOSSIER :** Les violences sexuelles subies au cours de la vie, en France.

## 1 LES VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES SUBIES PAR LES FEMMES AU SEIN DU COUPLE

*Les violences entre conjoints et ex-conjoints prennent des formes variées. Elles sont physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, administratives, économiques. Elles peuvent être exercées de manière isolée ou combinée. Cette fiche se concentre sur les violences physiques et sexuelles et présente une estimation du nombre de femmes victimes sur un an.*

**Précisions méthodologiques :** Ces résultats, comme ceux présentés dans les fiches 2 et 3, sont des estimations issues de l'enquête Cadre de vie et sécurité (CVS) réalisée par l'Insee et l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (voir encadré p 3). Il s'agit d'une moyenne calculée à partir des résultats des enquêtes 2010, 2011 et 2012. L'enquête CVS est une enquête de victimation par sondage en population générale. Elle interroge un échantillon représentatif de la population vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Les résultats fournis sont donc des estimations et peuvent s'écarter légèrement des résultats qu'aurait donnés une interrogation exhaustive. Par ailleurs, l'enquête ne recense pas les

victimes vivant dans des collectivités (cités universitaires, foyers de jeunes travailleurs, prisons...) ainsi que les sans domicile.



En moyenne, chaque année, 1,2 % des femmes de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, soit 201 000 femmes, sont victimes de violences conjugales, qu'elles soient physiques ou sexuelles. Ces résultats s'appuient sur les déclarations des faits subis au cours de l'année civile précédant l'enquête. Ils ne tiennent pas compte des faits de violences verbales ou psychologiques (menaces, dénigrement, chantage affectif...) non enregistrés dans l'enquête. L'auteur de ces violences conjugales est le conjoint, marié ou non, ou l'ex-conjoint au moment des faits.

### ❖ Répartition de la nature des violences : davantage de violences physiques que sexuelles

Parmi ces victimes, plus d'une sur dix a subi des violences sexuelles, c'est-à-dire que des attouchements ou un rapport sexuel non désiré lui ont été imposés, en utilisant la violence, la menace, la contrainte

ou la surprise. Près de sept sur dix ont subi des violences physiques (gifles, coups) autres que des violences sexuelles. Enfin, une sur dix a subi à la fois des faits de violences sexuelles et d'autres faits de violences physiques.

#### Effectifs et taux de femmes victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part de leur conjoint ou ex-conjoint

	Nb de femmes victimes sur un an.	% de la pop. tot.
<b>Victimes de violences physiques et/ou sexuelles de la part du conjoint</b>	<b>201 000</b>	<b>1,2</b>
... dont victimes de violences uniquement physiques	147 000	0,9
... dont victimes de violences uniquement sexuelles	29 000	0,2
... dont victimes de violences physiques et sexuelles	25 000	0,1

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

#### ✧ Des violences qui sont, la plupart du temps, répétées

Les femmes qui sont victimes de violences conjugales, physiques ou sexuelles, ont souvent subi plusieurs fois ce type de violences au cours des deux dernières années. Ainsi, sept sur dix déclarent avoir connu plusieurs épisodes de violences conjugales. Les faits de violences sexuelles sont un peu plus souvent répétés que les faits de violences physiques.

#### Fréquence des violences

		Fait unique	Faits multiples	TOTAL
Violences physiques	Eff.	53 000	94 000	147 000
	%	36	64	100
Violences sexuelles	Eff.	8 000	21 000	29 000
	%	28	72	100
Violences physiques et sexuelles.	Eff.	-	25 000	25 000
	%	-	100	100
TOTAL	Eff.	61 000	140 000	201 000
	%	30	70	100

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

Les chiffres présentés ne tenant pas compte des violences verbales et psychologiques, un fait unique ne signifie pas forcément que la victime n'a pas subi d'autres formes de violence.

## 2 NOMBRE ANNUEL DES VIOLS ET TENTATIVES DE VIOLS SUBIS PAR LES FEMMES

Mesurer les viols et tentatives de viol annuellement perpétrés est une entreprise statistique délicate. Il ressort des chiffres enquêtes CVS de 2010 à 2012 que les femmes sont très largement majoritaires parmi les victimes et que, dans la plupart des cas, l'agresseur est connu de la victime.

#### ✧ Chaque année, 83 000 femmes sont victimes de viols ou de tentatives de viols

En moyenne, chaque année, près de 0,3 % des personnes de 18 à 59 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine, soit environ 95 000 personnes, sont victimes d'un viol, d'une tentative de viol ou d'un rapport sexuel forcé.

**Les femmes sont plus souvent victimes de ce type de violences que les hommes. En effet, 0,5 % des femmes de 18 à 59 ans, soit 83 000 environ, ont déclaré avoir été victime de ces faits l'année précédant l'enquête contre 0,1 % des hommes (13 000).**

#### Nombre annuel de victimes de viols et de tentatives de viols.

	Effectif	% de la pop. tot
Hommes	13 000	0,1
Femmes	83 000	0,5
Ensemble	95 000	0,3

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

Le faible effectif d'hommes s'étant déclaré victimes ne permet pas de tirer des conclusions sur qui sont les auteurs de ces violences.

#### ✧ Dans plus de 8 cas sur 10, la victime connaît son agresseur

Pour la moitié des femmes victimes, l'agresseur est un membre du ménage. Dans ce cas, six fois sur dix, l'auteur est le conjoint. Même lorsque l'auteur ne fait pas partie du ménage, la majorité des victimes connaissent leur agresseur (près de sept fois sur dix). Au total, les agresseurs inconnus représentent seulement 17% de l'ensemble des agresseurs.

#### Lien entre la victime et l'agresseur

	Effectif	%
<b>Nombre total des femmes victimes</b>	<b>83 000</b>	<b>100</b>
Auteur inconnu de la victime	14 000	17
Auteur connu mais ne fait pas partie du ménage de la victime	26 000	31
Auteur fait partie du ménage de la victime (au moment des faits) – hors conjoint	17 000	21
Auteur est le conjoint vivant avec la victime au moment des faits	26 000	31

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

### 3 LES DEMARCHES ENTREPRISES PAR LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES PHYSIQUES ET SEXUELLES

Parce ce qu'elles atteignent la victime dans son intimité et qu'elles sont, le plus souvent, le fait de proches ; les violences conjugales et les violences sexuelles, diffèrent des autres types de violences. Cela justifie la mise en place de dispositifs spécifiques de prise en charge et d'accompagnement des victimes.

#### ✧ Une victime sur six de violences conjugales physiques et/ou sexuelles déclare avoir porté plainte

Parmi les victimes de violences conjugales, 29 % se sont rendues au commissariat ou à la gendarmerie, 16 % ont déposé plainte et 10 % ont déposé une main-courante. Ainsi, 13% des femmes victimes de violences conjugales physiques et/ou sexuelles se rendent au commissariat ou à la gendarmerie et ne portent pas plainte.

	Effectif	%
<b>Nombre total de victimes</b>	<b>201 000</b>	<b>100</b>
S'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie	59 000	29
et a déposé plainte	31 000	16
et a déposé une main courante	20 000	10

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole.

Les victimes se rendent moins souvent à la gendarmerie ou au commissariat lorsqu'elles vivent toujours avec leur conjoint : c'est le cas de deux femmes sur dix contre cinq sur dix lorsqu'elles ne vivent plus avec l'auteur des faits.

Les deux-tiers des victimes habitent toujours avec leur conjoint. Parmi ces dernières, 20 % ont consulté un psychiatre ou un psychologue et 17 % en ont parlé aux services sociaux. Enfin moins de 10 % ont appelé un numéro vert et 10 % ont rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes. Six femmes sur dix n'ont fait aucune des démarches citées ci-dessus.

#### Les démarches entreprises par les femmes victimes de violences conjugales et/ou sexuelles vivant avec leur l'auteur des faits au moment de l'enquête

	Effectifs	%
<b>Nombre de victimes habitant avec l'auteur des faits au moment de l'enquête</b>	<b>131 000</b>	<b>100</b>
A été vue par un médecin à la suite de cet incident	36 000	27
S'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie	27 000	20
A appelé un numéro vert, un service téléphonique d'aide aux victimes	11 000	8
A rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes	13 000	10
A parlé de sa situation aux services sociaux	23 000	17
A consulté un psychiatre, un psychologue	26 000	20
N'a fait aucune des démarches citées ci-dessus	77 000	58

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole

#### ✧ Une victime sur dix de viol ou de tentative de viol porte plainte

Parmi les victimes de viols et de tentatives de viols, trois femmes sur dix se sont rendues au commissariat, 11% pour y déposer plainte et 13% une main courante.

Par ailleurs, un tiers des victimes déclare avoir consulté un psychiatre ou un psychologue à la suite de cet événement. Le recours aux numéros verts et aux associations est en revanche moins fréquent. Enfin, la moitié des femmes victimes de ce type de violences sexuelles n'ont effectué aucune de ces démarches.

#### Les démarches entreprises par les femmes victimes de viols et de tentatives de viols

	Effectifs	%
<b>Nb total de victime</b>	<b>83 000</b>	<b>100</b>
A été vue par un médecin à la suite de cet incident	24 000	29
S'est rendue au commissariat ou à la gendarmerie	24 000	28
et a déposé plainte	9 000	11
et a déposé une main courante	11 000	13
A appelé un numéro vert, un service téléphonique d'aide aux victimes	10 000	13
A rencontré des membres d'une association d'aide aux victimes	7 000	9
A parlé de sa situation aux services sociaux	9 000	11
A consulté un psychiatre, un psychologue	28 000	34
N'a fait aucune des démarches citées ci-dessus	42 000	50

Champ : Femmes âgées de 18 à 59 ans, vivant en ménage ordinaire en Métropole

Parmi les victimes de viols ou tentatives de viols au sein du ménage, quatre sur dix ont peur que cela se reproduise.

**Source :** Insee-ONDRP, enquêtes « Cadre de vie et sécurité » de 2010 à 2012.

**Méthodologie :** Questionnaire auto-administré par ordinateur (méthode audio-CASI) auprès de 13 500 (moyenne) répondants, hommes et femmes âgés de 18 à 75 ans vivant en ménage ordinaire en France métropolitaine. Les réponses sur les violences physiques par ex-conjoint sont extraites du questionnaire « ménage » de la même enquête, administré en face-à-face. Pour faciliter les comparaisons, les chiffres présentés ont été recalculés sur une tranche d'âge de 18 à 59 ans.

**Définition des termes tels qu'utilisés dans le questionnaire de l'enquête:**

Violences sexuelles : attouchements et rapports sexuels non désirés et tentatives.

Violences physiques : gifles, coups et toutes autres violences physiques.

Le terme conjoint est à prendre de manière élargie, il désigne l'ensemble de partenaires intimes (époux(se), concubin(e), pacsé(e), petit(e)-ami(e)...).

Les membres du ménage sont les personnes vivant avec l'enquêté au moment de l'enquête.

## 4 LES MORTS VIOLENTES AU SEIN DU COUPLE EN 2012

Chaque année, la délégation aux victimes du Ministère de l'intérieur (DAV) réalise une étude pour quantifier et décrire les homicides perpétrés entre conjoints, en France métropolitaine et d'Outre-mer. Cette étude représente un éclairage indispensable sur les conséquences les plus graves des violences conjugales.

### ✧ Les femmes, principales victimes des homicides au sein du couple

174 personnes sont décédées en 2012, victimes de leur partenaire ou ex-partenaire de vie. 148 femmes et 26 hommes. **En moyenne, une femme décède tous les 2,5 jours, victime de son compagnon ou ex-compagnon et un homme tous les 14 jours.** Suite à ces faits, 54 auteurs se sont suicidés, 51 hommes et 3 femmes.

A ces faits, il faut ajouter 23 homicides (18 femmes victimes et 5 hommes) perpétrés au sein de couples non officiels (amants, maîtresses, petit(e)s-ami(e)s, relations épisodiques..) et 6 suicides d'auteurs.

En 2012, 34 personnes sont décédées, victimes collatérales des violences au sein des couples, qu'il y ait eu homicide d'un des conjoints ou non. Ces personnes sont pour la plupart des proches du couple (dont 25 enfants mineurs). 7 auteurs d'infanticides se sont suicidés après leur acte. 2 ex-conjoints ont été tués par leur ex-beau-père en raison des violences exercées sur la fille de ce dernier. On compte également 14 homicides de rivaux réels ou fantasmés commis par des anciens ou actuels compagnons.

Tableau récapitulatif du nombre total de victimes.

<b>Victimes conjoints</b> (couples officiels et non-officiels)	<b>197</b>
Dont femmes	166
Dont hommes	31
Victimes enfants	25
Victimes collatérales (hors enfants)	9
Homicides de rivaux réels ou fantasmés	14
Autres victimes	2
<b>Total des victimes</b>	<b>247</b>
Suicides des auteurs	67
<b>TOTAL DES DECES</b>	<b>314</b>

En 2012, on dénombre en France 791 homicides volontaires et faits de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner. L'ensemble des victimes et victimes collatérales de violences au sein du couple (247) représentent donc plus de 30% du total des victimes.

### ✧ Le passage à l'acte est principalement motivé par les séparations et les disputes chez les hommes et par les disputes et les violences subies chez les femmes

En ce qui concerne les homicides au sein des couples « officiels », les raisons qui motivent l'acte de l'auteur varient chez les hommes et chez les femmes.

Les principales motivations pour les auteurs masculins sont: la non-acceptation de la séparation (52 cas soit 35%), les disputes (37, 25%), la folie ou la dépression (13, 9%), la maladie de la victime (9, 6%), la jalousie (6,4%).

Pour les auteurs femmes, l'acte est principalement motivé par les disputes (12 cas soit 46%) et les violences subies (6, 23%).

### ✧ Des homicides qui, pour moitié, s'inscrivent dans des contextes de violences installés

Dans près de la moitié des cas d'homicides au sein de couples « officiels » (47,7%), des faits de violences antérieurs, qu'ils soient le fait de l'auteur, de la victime ou réciproques, étaient connus des services de police ou des unités de gendarmerie ou ont été révélés par des témoignages suite à l'homicide.

Les situations de violences antérieures à l'homicide.

	Hommes	Femmes
Victimes	<b>26</b>	<b>148</b>
...dont victimes de violences antérieures de la part de l'auteur.	5	60
...dont auteurs de violences antérieures sur l'auteur de l'homicide.	17	14

Dans 17 des 26 cas d'homicides commis par une femme sur son compagnon, soit deux tiers des cas, celui-ci était auteur de violences sur sa compagne. De même, sur les 148 victimes féminines, 14 étaient auteures de violence sur leur partenaire.

41% des victimes féminines avaient subi des violences antérieures de la part de leur compagnon.

### ✧ Les enfants, co-victimes des violences au sein du couple

Les enfants sont co-victimes des violences au sein du couple parental. En 2012, 9 enfants mineurs ont été tués par leur père en même temps que leur mère et au moins 16 enfants mineurs (13 affaires) ont été tués en raison de séparations non-acceptées ou de violences grave au sein du couple (sans qu'un autre des parents ne soit victime). **Au total, le nombre d'enfants victimes en 2012 s'élève donc à 25.** Sans en arriver à ces conclusions tragiques, ces situations ont des conséquences dramatiques sur les enfants du couple :

-20 enfants mineurs ont été témoins de la scène de crime, qu'ils aient été présents au moment des faits ou qu'ils aient trouvé le corps en regagnant leur domicile ;

- 18 enfants mineurs sont devenus orphelins de père et de mère. 111 sont devenus orphelins uniquement de mère et 11 de père.

**Source :** Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple, année 2012. DAV, Ministère de l'intérieur.

**Méthodologie :** Données construites à partir des télégrammes et synthèses de la police judiciaire et des articles parus dans la presse nationale et régionale, en France métropolitaine et d'Outre-mer. Ces chiffres présentent un minimum, quelques rares faits ayant pu échapper à la remontée des informations.

#### Glossaire :

Les homicides comptabilisés sont les faits qualifiés d'assassinats, de meurtres et de violences volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Les termes compagnons/gnes désignent les conjoint(e)s, les concubin(e)s et les pacsé(e) ou « ancien(ne) » de chacune de ces catégories. En ce qui concerne le nombre total de morts, y ont été ajoutés les amants, maîtresses, petit(e)s-ami(e)s et relations épisodiques, désignés comme « couples non-officiels ».

## LES VIOLENCES SEXUELLES SUBIES AU COURS DE LA VIE, EN FRANCE

Par l'équipe de l'enquête VIRAGE<sup>1</sup>.

*Les violences sexuelles sont progressivement devenues, depuis le début des années 1990, un objet d'étude à part entière pour la recherche. Les grandes enquêtes qui s'y sont intéressées ont permis de les quantifier et de mieux en comprendre les mécanismes. Elles ont ainsi concouru à rendre le phénomène visible et à construire des politiques publiques de sensibilisation et de lutte.*

### 1 Comment mesurer les violences sexuelles

Il existe deux types d'outils pour mesurer l'étendue des violences sexuelles au sein de la société : les statistiques reflétant l'activité des services de la police, de la gendarmerie et de la justice concernant les faits portés à leur connaissance et les enquêtes représentatives de la population. Les premières dénombrent les faits dénoncés puis jugés, tandis que les secondes permettent d'estimer l'ampleur du phénomène, y compris les faits non dénoncés.

Les enquêtes permettent de mesurer la prévalence du phénomène au sein de la société (proportion de victimes au sein de la population) et de préciser les caractéristiques de ces violences, ainsi que celles des personnes qui les ont subies comme celles qui les ont commises (types d'agression, âge, relation entre la victime et l'agresseur...).

Elles sont conduites en interrogeant un échantillon représentatif de l'ensemble de la population et fournissent donc des estimations, et non un comptage précis. Leurs résultats sont aussi proches que possible de la réalité, même si certaines catégories de population ne sont pas enquêtées, (personnes sans domicile, vivant en institution, en prison, dans les hôpitaux, les centres d'hébergements d'urgence...), ce qui conduit à une sous-estimation de l'étendue de ces violences dans notre société, en raison de la probable surexposition de ces personnes à ces violences.

Les données statistiques présentées dans ce document sont issues de deux enquêtes :

- ✧ **L'enquête ENVEFF (Enquête Nationale sur les Violences Envers les Femmes en France)**, réalisée en 2000, fut la première opération statistique permettant de mesurer les violences faites aux femmes. Elle couvre l'ensemble des formes de violences subies au cours des 12 derniers mois ainsi que les violences sexuelles subies au cours de la vie. Elle enregistre ces violences par sphère de vie (espace public, études, travail, relation de couple, famille), et explore les conséquences de ces violences, notamment sur la santé. Elle fut conduite auprès d'un échantillon de 6970

femmes, représentatif des femmes âgées de 20 à 59 ans résidant en métropole (hors institution).

- ✧ **L'enquête CSF (Contexte de la Sexualité en France)**, réalisée en 2006, porte sur la sexualité dans son ensemble. Elle fait suite à une série d'enquêtes visant à étudier les comportements des Français face aux risques d'infection par les maladies sexuellement transmissibles, en particulier le virus du sida. Elle enregistre les violences sexuelles mais ne mesure pas les autres formes de violence. Elle a été réalisée auprès d'un échantillon de 6824 femmes et 5540 hommes, représentatif des personnes âgées de 18 à 69 ans résidant en métropole (hors institution).

### 2 Définir les violences pour pouvoir les mesurer

Mesurer l'étendue des violences suppose d'abord de disposer d'une définition de ces violences et de répondre à la question : que veut-on mesurer et pourquoi ? Le code pénal constitue un point de repère pour la définition des violences mesurées dans les enquêtes. Mettre en regard les faits subis avec ceux dénoncés à la police ou gendarmerie et ensuite condamnés permet d'examiner l'attitude des victimes à l'égard de nos institutions.

Le code pénal définit les agressions sexuelles comme les atteintes sexuelles commises avec violence, menace, contrainte ou surprise. Le viol se distingue des autres agressions sexuelles en ce qu'il a le statut de crime. Il est constitué par « tout acte de pénétration, de quelque nature qu'il soit », ce qui inclut les pénétrations vaginales, annales et buccales, par le sexe ou par un objet. Il peut être commis sur un homme comme sur une femme. La tentative de viol est elle aussi considérée comme un crime et est passible des mêmes sanctions. Plus largement, pour l'ensemble des agressions sexuelles, la tentative du délit est punie des mêmes peines que le délit.

Cependant, les définitions des agressions sexuelles dans le code pénal ne sont pas connues de toutes et tous. A titre d'exemple les représentations que les individus se font de ce qu'est un viol sont très variables et parfois éloignées de la définition juridique. C'est pourquoi les enquêtes évitent d'utiliser les termes « agressions sexuelles » ou « viol ». Elles utilisent généralement l'expression « rapports sexuels forcés » pour correspondre à la définition juridique viol et « tentative de rapports sexuels forcés » pour correspondre à la tentative de viol. L'expression « attouchements sexuels forcés » englobe les autres agressions sexuelles, sans toutes les inclure. Bien qu'imprécises, ces formulations sont mieux comprises par les enquêtés que le terme viol par exemple. L'idée qu'il puisse y avoir viol entre conjoints n'est pas encore évidente pour l'ensemble des français. C'est pourquoi dans l'enquête ENVEFF en 2000, la question posée pour mesurer le viol dans le couple était donc la suivante : « Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint ou ami(e) a utilisé la force pour avoir des rapports sexuels avec vous ? Si oui, combien de fois ? », puis pour mesurer les autres violences sexuelles : « Vous a imposé des gestes sexuels que vous refusiez ? Si oui, combien de fois ? ». En 2006, l'enquête Contexte de la sexualité en France utilisait une formulation un peu différente : « Au cours de votre vie, est-il arrivé que quelqu'un vous force, ou essaie de vous forcer, à avoir des rapports sexuels ? »

<sup>1</sup> Christelle Hamel (INED), Elizabeth Brown (Université Paris 1), Sylvie Cromer (Université Lille 2), Alice Debauche (Université de Strasbourg, Magali Mazuy (INED), Mathieu Trachman (INED), et avec la collaboration d'Amélie Charruault (INED), Amandine Lebugle (INED) et Mathieu Arbogast (INED)

Les personnes enquêtées sont interrogées sur les actes subis au cours d'une période donnée (généralement l'année écoulée ou les deux années précédant l'enquête) ou sur l'ensemble de la vie. Ces deux types de questionnements peuvent coexister dans la même enquête et apportent des éclairages complémentaires. Les estimations fondées sur les 12 derniers mois permettent d'estimer la proportion et le nombre de personnes adultes ayant subi un viol ou une agression sexuelle l'année précédant l'enquête. Les données sur le cours de la vie permettent quant à elles d'estimer la proportion de personnes ayant subi au moins une agression sexuelle ou un viol, quel que soit l'âge auquel les faits ont été subis. Ainsi, les questions sur l'ensemble de la vie permettent d'inclure les violences sexuelles vécues durant l'enfance ou l'adolescence dans la mesure globale de ces violences. Cette approche permet de mettre l'accent sur la nécessité d'orienter la prévention en direction des adolescentes et adolescents, de penser la mise en place de politiques publiques visant la protection des mineur-e-s, et l'accompagnement des victimes après ces violences.

### 3 Les violences sexuelles subies au cours de la vie : données statistiques

#### ✧ Prévalence globale des agressions sexuelles au cours de la vie au sein de la population résidant en France

En 2000, selon l'enquête ENVEFF, 11% des femmes âgées de 20 à 59 ans ont déclaré avoir subi au moins une forme de violences sexuelles (attouchements forcés, tentatives de rapports forcés, rapports forcés et contrainte à des rapports sexuels avec un tiers). Cette statistique a été fortement médiatisée et un travail conséquent de sensibilisation de la population et des professionnels (de l'action sociale, de la police et de la justice) a alors été engagé par l'Etat et les associations. Huit ans plus tard, la proportion de femmes déclarant avoir subi au moins une forme de violences sexuelles au cours de la vie a nettement augmenté, témoignant du fait que la tolérance à ces violences s'est abaissée et que les femmes les déclarent davantage dans les enquêtes (tableau 1). En effet, **plus d'1 femme sur 5 (20,4%), déclarent dans l'enquête CSF (2008) avoir subi au moins une fois dans sa vie une forme de violences sexuelles** (attouchements forcés, tentative de rapports forcés, ou rapports forcés). Parmi elles, 6,8% déclarent au moins un rapport sexuel forcé au cours de leur vie, tandis que les hommes sont 6,8 % à déclarer au moins une forme de violences sexuelles au cours de sa vie et 1,6 % au moins un rapport sexuel forcé.

**Tableau 1 : Les violences sexuelles subies au cours de la vie au sein de la population française (enquête CSF)**

	Femmes	Hommes
Déclare avoir subi au moins une forme de violences sexuelles	20,4%	6,8%
<i>Dont un rapport forcé</i>	6,8%	1,6%

Source : enquête CSF, réalisée auprès de 6824 femmes et 5540 hommes âgés de 18 à 69 ans.

#### ✧ Un risque qui évolue selon les âges de la vie

C'est durant la période de jeunesse et aux débuts de la vie adulte que les femmes subissent le plus de violences sexuelles, résultat qui se confirme dans les deux enquêtes, en 2000 comme en 2008

(tableau 2). Les viols surviennent un peu plus tard que les attouchements. Cependant, les femmes de tous les âges sont exposées à ces violences. Pour la moitié des femmes ayant subi des attouchements forcés, les faits ont eu lieu avant l'âge de 10 ans, et dans un cas sur deux ils ont été suivis d'une tentative de rapport sexuel forcé (CSF).

On constate deux différences entre les femmes et les hommes. D'abord, dans tous les cas de figure les femmes déclarent beaucoup plus de violences sexuelles que les hommes. Ensuite, pour les hommes, ces violences sont plus concentrées dans les années de prime jeunesse, et deviennent rares aux âges adultes et avancés. Pour les femmes, les agressions et rapports forcés ont lieu à tous les âges, y compris à des âges élevés.

En 2006 (CSF) 8,7% des femmes ayant déclaré au moins une tentative de rapport forcé ou un rapport forcé au cours de leur vie ont rapporté que le premier de ces événements (rapport forcé ou tentative) avait eu lieu avant 18 ans. C'est nettement plus que la proportion de femmes pour qui le premier rapport forcé (ou la première tentative) a eu lieu à un âge adulte (6,1%).

**Tableau 2 : Âge lors des premiers rapports forcés (ou tentatives)**

	Femmes	Hommes
Premiers rapports forcés <i>avant</i> 18 ans	8,7	2,8
Premiers rapports forcés <i>après</i> 18 ans	6,1	1,4
Rapports forcés, âge inconnu	1,1	0,3
Pas de rapports forcés	84,1	95,4
Total	100%	100%

Source : Enquête CSF, réalisée auprès de 6824 femmes et 5540 hommes âgés de 18 à 69 ans.

Ainsi, 59% des femmes victimes l'ont été pour la première fois avant leurs 18 ans. Ce chiffre monte à 67% chez les victimes hommes.

#### ✧ Des violences caractérisées par la proximité entre la victime et l'agresseur.

La majorité des agressions sexuelles a lieu dans le cadre privé, souvent dans le cercle familial ou le couple. Les agressions et viols par des inconnus dans des lieux extérieurs (rue, parking...) existent, mais, contrairement à l'image dominante dans les médias, ces situations sont très minoritaires.

Le plus souvent les auteurs de violences sexuelles sont des hommes, connus de leur victime. En dehors de ce trait dominant, il n'existe pas de profil-type d'agresseur, pas plus qu'il n'existe de profil-type de femme agressée. On les retrouve dans toutes les catégories sociales, sur l'ensemble du territoire.

**Tableau 3 : Les auteurs d'agressions envers des femmes**

	Tentatives de rapports forcés	Rapports forcés
Conjoint ou partenaire	11,7	29,4
Ami – copain	5,3	4,5
Père ou beau-père	6,0	8,0
Homme de la parenté	9,6	12,5
Autre homme connu	39,4	24,7
Collègue	4,6	2,2
Inconnu	23,5	18,7
Total	100 %	100 %

Source : Enquête CSF, réalisée auprès de 5851 femmes âgées de 20 à 59 ans.

Le type d'auteur des violences change avec l'âge de la victime. Avant 18 ans, les rapports forcés ont lieu principalement dans une des sphères de socialisation de la victime (famille, école, groupe de pairs). A l'âge adulte, c'est davantage au sein du couple et dans le milieu professionnel qu'ont lieu les agressions.

Lorsque les violences sexuelles concernent des mineur-e-s, ces violences ont souvent lieu dans le cadre familial ou une structure encadrée par des adultes. Mais les agressions sexuelles commises par le petit-ami ou par des amis existent aussi : si les violences sexuelles sur les mineur-e-s ne sont pas systématiquement des violences commises par des adultes, ces dernières sont majoritaires. Les violences incestueuses sur les mineur-e-s sont encore mal connues et mal mesurées, ce qui s'explique en partie par le fait que ce sont des adultes que l'on interroge sur leur passé.

Les agressions et viols par des inconnus sont très minoritaires, de même que ceux commis par une personne simplement connue de vue. **La plupart des violences sont donc commises par une connaissance, un membre de la famille, un conjoint ou un ex-conjoint.**

❖ **Des violences sexuelles qui influent sur le devenir adulte**

L'enquête CSF n'enregistre pas les violences subies à l'âge adulte en dehors des violences sexuelles, à la différence de l'enquête ENVEFF qui a permis de mettre au jour que les femmes ayant subi des violences sexuelles avant 15 ans ont des parcours spécifiques. Elles arrêtent leur scolarité à un âge plus précoce que celles qui n'ont pas subi de violences sexuelles, elles quittent le domicile parental plus tôt, et cela dans un climat de conflit avec leurs parents. Elles sont aussi plus susceptibles de connaître des violences physiques ou sexuelles à l'âge adulte, qu'il s'agisse de violences conjugales ou de violences dans d'autres sphères de vie : dans l'espace public ou au travail par exemple. Si 9,6% des femmes n'ayant subi aucune difficulté dans l'enfance (ni violence sexuelle ni privation matérielle ni violence physique) déclarent dans l'ENVEFF avoir subi des violences physiques après l'âge de 18 ans, ce sont 31,4% de celles ayant subi des violences sexuelles avant 15 ans qui sont dans ce cas.

Ainsi, les violences subies dans l'enfance ou l'adolescence contribuent-elles à construire des vulnérabilités sociales qui se traduisent par des cumuls de difficultés au cours de la vie.

4 **Des enquêtes qui témoignent d'une libération de la parole des victimes, mais seulement dans les enquêtes.**

❖ **Des violences qui restent tuées dans près de la moitié des cas.**

L'une des spécificités des violences sexuelles réside dans la difficulté qu'ont les victimes à parler de leur situation. Ainsi, 46% des femmes et 62% des hommes se déclarant victimes dans l'enquête CSF, disent n'en avoir jamais parlé à un tiers avant l'enquête. Sur cette question, l'effet de génération est notable : chez les femmes de 60 à 69, seule 33% des victimes avait déjà parlé de sa situation alors que ce chiffre monte à 71% chez les victimes féminines âgées de 18 à 24 ans.

Certaines violences sont plus difficiles à évoquer. L'enquête CSF montre que les femmes parlent significativement moins des rapports forcés et tentatives commis par leur conjoint ou partenaire.

❖ **Une parole qui se libère sans que cela n'augmente le taux de plaintes.**

Les similitudes entre les méthodologies et les questionnaires des enquêtes CSF (2006) et ENVEFF (2000) autorisent à en comparer les résultats. Il en ressort que le taux de déclaration de rapport sexuels contraints a fortement augmenté entre 2000 et 2006 (voir plus haut).

Selon les chercheurs qui ont réalisé l'enquête CSF, « la comparaison entre l'enquête CSF de 2006 et l'enquête ENVEFF de 2000 fait apparaître que la hausse des faits déclarés ne correspond pas une augmentation de la fréquence des agressions, mais à une plus grande propension à les déclarer »<sup>2</sup>. Il faut par ailleurs noter que l'augmentation du nombre de violences sexuelles n'est pas homogène mais varie selon le type d'agression. Les déclarations de rapports contraints survenues avant l'âge de 18 ans sont celles qui ont le plus augmenté entre 2000 et 2006, en particulier les agressions survenues avant l'âge de 15 ans, et ce dans tous les groupes d'âges, que l'on considère les tentatives ou les rapports forcés.

Cette évolution témoigne de l'impact qu'ont pu avoir les campagnes d'information et la mobilisation des pouvoirs publics sur les représentations dominantes. Pour autant, ce travail n'est encore que partiellement achevé car malgré cette libération de la parole dans les enquêtes, le nombre de plaintes déposées devant la justice, après avoir fortement augmenté au cours des années 1990, est resté stable durant la décennie 2000 (1 417 plaintes en 1972, 2 167 en 1981, 7 350 en 1995, 9 574 en 2001, 10 506 en 2004, 9 993 en 2005).

<sup>2</sup> Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF (2008), « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, n° 445.

## 5 L'enquête VIRAGE

Près de quinze ans après l'ENVEFF, l'Institut national d'études démographiques (INED) prépare une nouvelle enquête nationale sur les violences, qui vise à actualiser et approfondir la connaissance statistique des violences faites aux femmes et se propose d'étendre son champ d'investigation à la population masculine. Intitulée *Violences et rapports de genre (VIRAGE) : contextes et conséquences des violences subies par les femmes et par les hommes*, elle sera conduite à l'horizon 2015. Le projet d'enquête prévoit d'interroger un échantillon de 35 000 répondant-e-s (17 500 femmes et 17 500 hommes), âgés de 20 à 69 ans.

Son questionnaire vise à décrire les violences subies dans la complexité et la diversité de leurs formes. L'objectif est de dresser une typologie des violences qui permette de différencier les situations des victimes selon la nature, la fréquence, la gravité, le contexte et les conséquences des actes subis. L'enquête étant réalisée auprès des femmes et des hommes, elle permettra d'établir si les violences subies par les personnes des deux sexes se ressemblent ou au contraire se distinguent. Une attention particulière sera portée à l'étude des trajectoires des victimes. Quels est l'impact des violences sur les parcours scolaires, professionnels, résidentiels, affectifs et sexuels ? Quels sont les ressorts permettant à certaines victimes de juguler les violences tandis que d'autres cumulent les difficultés sociales ? Il s'agit ce faisant de produire une évaluation des besoins des victimes. Elle vise également à combler l'absence de connaissance sur certains sujets, comme les violences au travail ou la situation des enfants dans le cadre de violences conjugales. Enfin, depuis l'ENVEFF, un important travail de sensibilisation du public a été conduit et un effort considérable de formation des professionnels (magistrats, policiers, etc.) a été engagé. Quinze ans après l'ENVEFF, la situation des victimes a-t-elle changé ? Parlent-elles davantage ? Sont-elles mieux entendues, mieux protégées ?

Concernant les violences sexuelles, cette enquête permettra aussi de mieux connaître les violences infligées aux mineurs et en particulier les situations d'inceste. Elle développe un questionnement sur les violences sexuelles qui vise à mieux prendre en considération d'autres violences sexuelles probablement mal enregistrées avec la formulation « rapports sexuels forcés », comme par exemple les violences sexuelles commises dans des cadres collectifs, comme les bizutages.

### BIBLIOGRAPHIE :

Bajos N., Bozon M. et l'équipe CSF (2008), « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Population et sociétés*, n° 445.

Bajos N., Bozon M. (2008), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*. Paris : La découverte.

Equipe Enveff (2003), *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Paris : La Documentation française.

Maryse Jaspard, Elizabeth Brown, Brigitte Lhomond, Marie-Josèphe Saurel-Cubizolles (2003), « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 3 : 157-190.

Cette publication et d'autres ressources sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

